

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 6 octobre 2021 à compter de 19 h 00, à la salle Arc-en-ciel et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse	Francine Laroche
Mesdames les conseillères	Josée Gougeon Handie Ladouceur
Messieurs les conseillers	Pierre Gagné Ghislain Collin Alain Lampron
Est absente :	Liliane Viens-Deschatelets

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Sylvain Langlais, est présent et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 6

VALIDATION DU QUORUM

Six membres du conseil sont présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 19 h 20.

2021-10-2950

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants au Varia :

- 14.1 Contribution financière provenant de la « Municipalité amie des aînés » en faveur de l'âge d'or
- 14.2 Achat de matériel électronique
- 14.3 Démission et affichage
- 14.4 Demande de lampadaires pour la Fabrique
- 14,5 Nouveaux horizons
- 14.6 Municipalisation du chemin Domaine Boisé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 2021.
- 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 2021

4. TRÉSORERIE

Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de septembre 2021.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

Adoption et dépôt des prévisions budgétaires 2022 de la RIDL.

6. RESSOURCES HUMAINE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adoption et dépôt du rapport annuel 2020 sur la gestion de l'eau potable.
- 8.2 Achat d'un godet à fossé pour l'entretien général.

9. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
Remplacement de la porte d'accès au bâtiment du service d'incendie
12. RÉGIES ET COMITÉS
13. CORRESPONDANCE
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-10-2951 **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 septembre 2021 tel que proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Aucun suivi.

TRÉSORERIE

2021-10-2952 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et l'état des revenus et dépenses pour le mois de septembre 2021 tel que présenté :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021</u>		
Solde au 31 août 2021	344 815,93 \$	
Dépôts taxes municipales	256 804,79 \$	
Dépôts autres revenus	3 273,24 \$	
Comp. Taxes école	15 977,00 \$	
Intérêts		
Total des revenus	276 055,03 \$	
Placement	672 983,42 \$	
Intérêt sur placement	221,26 \$	
Total des liquidités disponibles	1 293 854,38 \$	
Total	1 293 854,38 \$	
Chèques fournisseurs	9 756,77 \$	C2100098 à C2100108
Déboursés fournisseurs	26 915,93 \$	L2100087 à L2100090
Déboursés manuels fournisseurs	541,11 \$	M0210017 à M0210018

Paiements directs fournisseurs	87 628,90 \$	P2100302 à P2100388
Salaires mensuels	52 947,95 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	7 844,75 \$	
Chèque annulé Yves Amyot	-344,93 \$	
Total des dépenses	185 290,48 \$	
Solde de banque	435 580,48 \$	
Placement	673 204,68 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	1 108 785,16 \$	
Retenus fournisseurs	80 777,38 \$	
Liquidités disponibles	1 028 007,78 \$	

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021</u>		
Solde au 31 août 2021	344 815,93 \$	
Dépôts taxes municipales	256 804,79 \$	
Dépôts autres revenus	3 273,24 \$	
Comp. Taxes école	15 977,00 \$	
Intérêts		
Total des revenus	276 055,03 \$	
Placement	672 983,42 \$	
Intérêt sur placement	221,26 \$	
Total des liquidités disponibles	1 293 854,38 \$	
Total	1 293 854,38 \$	
Chèques fournisseurs	9 756,77 \$	C2100098 à C2100108
Déboursés fournisseurs	26 915,93 \$	L2100087 à L2100090
Déboursés manuels fournisseurs	541,11 \$	M0210017 à M0210018
Paiements directs fournisseurs	87 628,90 \$	P2100302 à P2100388
Salaires mensuels	52 947,95 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	7 844,75 \$	
Chèque annulé Yves Amyot	-344,93 \$	
Total des dépenses	185 290,48 \$	
Solde de banque	435 580,48 \$	
Placement	673 204,68 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	1 108 785,16 \$	
Retenus fournisseurs	80 777,38 \$	
Liquidités disponibles	1 028 007,78 \$	

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021		
Solde au 31 août 2021	344 815,93 \$	
Dépôts taxes municipales	256 804,79 \$	
Dépôts autres revenus	3 273,24 \$	
Comp. Taxes école	15 977,00 \$	
Intérêts		
Total des revenus	276 055,03 \$	
Placement	672 983,42 \$	
Intérêt sur placement	221,26 \$	
Total des liquidités disponibles	1 293 854,38 \$	
Total	1 293 854,38 \$	
Chèques fournisseurs	9 756,77 \$	C2100098 à C2100108
Déboursés fournisseurs	26 915,93 \$	L2100087 à L2100090
Déboursés manuels fournisseurs	541,11 \$	M0210017 à M0210018
Paiements directs fournisseurs	87 628,90 \$	P2100302 à P2100388
Salaires mensuels	52 947,95 \$	
Paiements mensuels (Camions & Autres)	7 844,75 \$	
Chèque annulé Yves Amyot	-344,93 \$	
Total des dépenses	185 290,48 \$	
Solde de banque	435 580,48 \$	
Placement	673 204,68 \$	
Liquidités disponibles avant retenue	1 108 785,16 \$	
Retenus fournisseurs	80 777,38 \$	
Liquidités disponibles	1 028 007,78 \$	

Je, Sylvain Langlais, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2021-10-2953 ADOPTION ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a remis à la Municipalité ses prévisions budgétaires 2022;

ATTENDU QUE les Municipalités ont le devoir d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

**RESSOURCES HUMAINES
HYGIÈNE DU MILIEU**

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

**2021-10-2954 ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA
GESTION DE L'EAU POTABLE.**

CONSIDÉRANT QU'UN rapport sur la gestion de l'eau potable a été complété par Robert Leclair en 2020.

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait suite à l'analyse du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel 2020 sur la gestion d'eau potable et de mettre en place les actions recommandées, soit :

- Maintenir un résultat de validité des données supérieur à 50% pour tout l'audit de l'eau AWWA ou une augmentation d'au moins 5% par année pour notre réseau.
- Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (industries, commerces et institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 10 immeubles résidentiels.

ADOPTÉE

2021-10-2955 ACHAT D'UN GODET À FOSSÉ POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe des Travaux publics, Normand Gougeon, a soumis au conseil le besoin d'un godet à fossé pour faciliter divers travaux.

CONSIDÉRANT QUE cet équipement serait utilisé régulièrement en remplacement de celui que nous avons présentement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un godet à fossé au montant de 2 100,00 \$ avant taxes.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire 03 932 14 000 00

ADOPTÉE

**LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
URBANISME ET ENVIRONNEMENT
INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2021-10-2956 REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ACCÈS AU BÂTIMENT DU
SERVICE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'incendie, Stéphane Poirier, a soumis au conseil la défectuosité de la porte d'accès au bâtiment du service d'incendie.

CONSIDÉRANT QUE ladite porte ne peut être réparée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une porte en acier au montant de 3067,47 \$, selon la soumission produite par Les portes Laliberté.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 320 00 322 00

ADOPTÉE

**RÉGIES ET COMITÉS
CORRESPONDANCE
VARIA**

**2021-10-2957 CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROVENANT DE LA «
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » EN FAVEUR DE L'ÂGE D'OR**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité encourage les activités pour nos aînés, celle-ci fera une contribution financière de 150\$ à tous les mois pour les dîners amie des aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et unanimement résolu d'accorder l'aide financière considérant que la politique Amie des Aînés encourage la tenue d'activités pour les aînés pour éviter l'isolement et favoriser les activités sociales.

ADOPTÉE

2021-10-2958 ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler leur matériel électronique pour la salle de l'Arc-en-ciel.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain Langlais a offert son matériel électronique qu'il utilisait depuis 2019 pour les activités de la municipalité (haut-parleur, fils pour console) à celle-ci. Le conseil a accepté l'offre de Sylvain Langlais pour mettre à niveau les équipements de la salle Arc-en-ciel et principalement l'optimisation du support audio lors d'assemblée du conseil et d'activités sociales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Handie Ladouceur et unanimement résolu de procéder à l'achat du matériel requis.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 702 20 522 00

ADOPTÉE

2021-10-2959 DÉMISSION ET AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE l'employé Horace Demers a donné sa démission qui prendra effet le 15 octobre 2021.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte sa démission.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Gagné et unanimement résolu de procéder à l'affichage de l'offre d'emploi afin de pourvoir le poste de journalier/chauffeur-opérateur au sein de l'équipe des Travaux publics.

ADOPTÉE

2021-10-2960 DEMANDE DE LAMPADAIRES POUR LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE Pierre Constantineau, marguiller responsable du secteur Notre-Dame-de-Pontmain de la Fabrique Notre-Dame-de-l'Espérance, a fait la demande de lampadaires pour installer sur la façade du cimetière.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des lampadaires en réserve.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Lampron et unanimement résolu d'accéder à la demande de M. Constantineau et d'offrir cinq lampadaires pour le cimetière de Notre-Dame-de-Pontmain.

ADOPTÉE

2021-10-2961 **NOUVEAUX HORIZONS**

ATTENDU QUE la Municipalité a une politique Municipalité Amie Des Aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité veut développer de nouvelles façons de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations, de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes et d'appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux horizons. Le Conseil s'engage à respecter les différentes conditions de ladite demande.

ADOPTÉE

2021-10-2962 **MUNICIPALISATION DU CHEMIN DOMAINE BOISÉ**

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction de chemin a été délivré par le directeur des travaux publics pour autoriser la construction des chemins et rues du Domaine Boisé, que le promoteur s'est conformé au règlement numéro 309 en vigueur au moment de l'émission du permis, règlement relatif à la construction de chemin.

CONSIDÉRANT QU'une demande de municipalisation a été faite et que le promoteur répond aux critères d'admissibilités pour accepter la donation d'un chemin, nonobstant le règlement 195 tel que décrit plus bas.

CONSIDÉRANT QUE Normand Gougeon a suivi les étapes de la construction des chemins du Domaine Boisé et a confirmé que la construction des chemins est conforme au règlement 309 en vigueur au moment de la demande de l'émission des permis de construction et de la demande de municipalisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et unanimement résolu d'accepter la municipalisation de la rue Mainguy et de la rue de la Ramée aux conditions suivantes :

- Les deux rues pourront bénéficier du service de déneigement seulement lorsqu'elles rencontreront le règlement 195 relatif aux critères d'admissibilités pour accepter la donation d'un chemin.

La mairesse Francine Laroche et le conseiller Alain Lampron, ayant mentionné les liens d'intérêt dans ce dossier, se retirent de la discussion et décision.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-10-2963 **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Alain Lampron et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 05.

Mairesse

Secrétaire-trésorier